

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **15 février 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 12 février 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2669-02-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Règlement no 372-2021 Décrétant une dépense de 1 131 000\$ destinée à la réalisation du développement d'un quartier résidentiel situé dans le secteur des puits

4 - VARIA

4.1 - Démission de Mme Johanne Nadeau au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Nicole Viel Noonan, maire d'ajouter au varia : démission. Proposé

par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 février 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

2670-02-2021

3.1 - Règlement no 372-2021 Décrétant une dépense de 1 131 000\$ destinée à la réalisation du développement d'un quartier résidentiel situé dans le secteur des puits

Attendu que la municipalité entend réaliser des travaux d'aménagement de terrain, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, travaux d'aqueduc, travaux de voirie, de bassin de rétention, dans le secteur des puits;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux;

Attendu qu'au 4^e alinéa de l'article 1061 du code municipal prévoit que le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

Ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires;

De plus, le règlement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 février 2021;

Attendu que le projet de ce règlement a été adopté lors de la séance de conseil extraordinaire tenue le 11 février 2021;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

2671-02-2021

4.1 - Démission de Mme Johanne Nadeau au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité de procéder à la publication d'appel d'offre d'emploi dans les journaux, réseaux sociaux et publicité disponible pour le remplacement de Mme Johanne Nadeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **15 février 2021** est fermée à 19h37 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Nicole Viel Noonan, mairesse

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 15 février 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière